



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de Décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de Mme ANJOLRAS Huguette, 1^{ère} adjointe, en session ordinaire.

Étaient présents : Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine et Mme VILLARD Milène.

Absent excusé : M. DURAND Jean Roger, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme LEPVRIER Isabelle, et Mme OLIVIER Juliette

Absent : Mme MARTIN Emanuelle

Procurations : M. DURAND Jean Roger a donné pouvoir à Mme ANJOLRAS Huguette, Mme. FRAY Monique à M. GUILLEMIN Alban, Mme OUZEBIHA Arlette Mme MAIGRON Agnès, à Mme LEPVRIER Isabelle à M. PAUL André et Mme OLIVIER Juliette à Mme VILLARD Milène.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

OBJET : N° 2025 – 066 : DOSSIER CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES DIFFERENTS ORGANISMES (ETAT, REGION, DEPARTEMENT...) POUR RD305 (EGLISE – CITE SCOLAIRE) » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Largentière a été lauréate fin 2014, avec la communauté de communes du Val de Ligne, de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centres bourgs lancé par le ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR).

Le programme de revitalisation du centre-bourg de Largentière s'appuie en premier lieu sur la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat. Mais il comporte aussi plusieurs pistes d'action relatives à sa redynamisation commerciale ainsi qu'au développement économique et touristique du territoire intercommunal.

Pour étayer et accompagner ces actions, des opérations d'aménagement urbain sont projetées. (Voies, Parking, aménagements et des liaisons piétonnes) et la commune de Largentière, dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg, souhaite poursuivre ses actions de développement et renforcement de l'attractivité du centre bourg et du territoire.

La collectivité a pu réaliser les aménagements de la RD5, en traversée du bourg, puis les aménagements le long de la RD305, entre le pont des Remparts, au croisement avec la RD, jusqu'à la place de l'Eglise, ainsi que les travaux de création d'une nouvelle voie d'accès sous le collège de la Ségalière.

Ces aménagements ont permis une réorganisation des circulations sur ces deux axes principaux de circulation (RD5 et RD305) dans le centre bourg, ainsi qu'une sécurisation des cheminements piétons et une mise en valeur des espaces. Il a été procédé à l'aménagement de deux tronçons de la RD305. Il apparaît nécessaire et opportun, de mener à son terme le dernier tronçon, dit « tranche 3 », de cette artère.

La commune souhaite, après avoir procédé à l'aménagement de deux tronçons de la RD305, mener à son terme le dernier tronçon, de cette artère par un programme d'aménagement de l'avenue des Marronniers pour finaliser l'aménagement de la RD305 en traversée d'agglomération et pour développer le secteur Aubesson.

Ce programme de travaux permettra de renforcer le secteur Aubesson, accueillant déjà la cité scolaire de la Ségalière et le gymnase, par des équipements et développer l'offre en stationnement permettant de désengorger le centre bourg notamment les jours de marché et en période estivale, et de créer de véritables cheminements piétons sécurisés.

Monsieur le Maire précise que c'est le bureau d'études « RCI » qui mène, en concertation avec les services techniques, les études et les consultations afin de réaliser ce projet.

Pour l'heure les financements publics ne sont pas encore connus.

Il invite en conséquence le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Approuve l'avant-projet qui s'élève à la somme totale de 727 761,45€ HT
417 586,73€/HT pour la voirie et 310 174,72€/HT pour les réseaux d'eau potable et assainissement.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention maximum, auprès des différents services
- Décide de voter le moment venu le montant de sa part contributive.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	13
Nombre de votants:	18
Pour :	18
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	



Agnès MAIGRON



Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

A Largentière, le 15 Décembre 2025,

La 1^{ère} Adjointe,



Huguette ANJOLRAS